

Objet : Demande d'adhésion à l'association ADULLACT

L'Adullact est une association de développement, de valorisation et de soutien des logiciels libres dans les collectivités territoriales et les Établissements publics. Elle permet de mutualiser des compétences en mettant à disposition de ses membres et des utilisateurs de logiciels libres des outils de création et d'amélioration de logiciel. En outre cette association peut soutenir le développement et l'amélioration de logiciels libres qui sont développés par des communautés de développeurs professionnels et amateurs plus larges que celles des membres de l'association.

L'ICOM utilise de nombreux logiciels libres aussi bien comme outils de formation, outils d'accompagnement de nos activités administratives et pédagogiques que dans le cadre de notre offre de formation où nous formons nos étudiants sur de nombreux logiciels libres.

Le logiciel libre est aujourd'hui essentiel à la valorisation et au fonctionnement de nos formations. Alors que nous dépensons des sommes conséquentes pour utiliser d'autres logiciels (dont nous ne discutons pas ici la pertinence), il est tout à fait essentiel que l'ICOM (comme devraient le faire de nombreuses composantes) contribue à soutenir des outils informatiques de qualité et de confiance. Cependant ce développement n'est pas gratuit (en temps, en infrastructure, en mise à disposition de compétences) et il convient de soutenir cet effort collectif à notre niveau pour préserver les intérêts de nos étudiants, nos enseignants, nos personnels.

Dans la mesure où les modalités de gestion de nos établissements publics ne nous permettent pas de soutenir directement des fondations ou des communautés de développeurs internationales, adhérer à l'Adullact se justifie au niveau du département ICOM pour intégrer une association nationale qui représente nos intérêts pour relayer notre soutien et mutualiser des moyens au sein des projets de développements de logiciels libres qui nous concernent. C'est accéder à des outils de gestion de projets et de mutualisation du code source des logiciels libres auxquels nous contribuons ou que nous souhaitons rendre accessibles à d'autres développeurs pour qu'ils participent à leur amélioration. C'est aussi un effort en vue d'une répartition équitable de nos investissements informatiques en direction de l'ensemble des acteurs qui créent les logiciels que nous utilisons et pas seulement en direction de quelques éditeurs qui n'en commercialisent que certains.

Enfin c'est un investissement d'exemplarité au sein de la communauté universitaire dont nous pensons qu'il fera école, et qu'à ce titre, l'ICOM et l'université Lyon2 gagneront une notoriété en ayant valeur de référence en matière d'orientation concrète vers l'utilisation des logiciels libres dont la priorité dans l'enseignement supérieur a été affirmée dans la loi sur l'enseignement supérieur de Juillet 2013 (article L 123-4-1).

À ces différents titres, nous souhaitons que soit validée par le conseil d'université, la demande d'adhésion de l'ICOM à l'Adullact voté lors du CA de la composante le 9 juillet 2014, vote qui a donné par ailleurs mandat à Vincent Mabillot pour porter cette demande au sein de l'établissement afin de mobiliser d'autres départements et services à s'associer à cette démarche.

Vincent Mabillot
Maître de Conférences InfoCom
Université Lyon2